

# Flash Infos – Relèvement du S.M.I.C. et relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique

Flash Infos – Relèvement du S.M.I.C. et relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique

---

## Flash infos – Suppression de la visite obligatoire chez un médecin agréé lors du recrutement

Flash d'information relatif à la suppression de la visite obligatoire chez un médecin agréé lors du recrutement.

---

## Convention prévoyance

Les tarifs évoluent à compter du 1er janvier 2023. Consultez la nouvelle grille tarifaire.

---

## Élections Professionnelles 2022

L'arrêté du 9 mars 2022 fixe la date des élections professionnelles au 8 décembre 2022.

# **Infos flash – Augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique**

Informations concernant l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

---

# **Infos flash – Paiement double des heures travaillées le 1er mai**

Informations concernant le paiement double des heures travaillées pour le 1er mai.

---

# **Relèvement du S.M.I.C. et relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique**

Informations concernant le relèvement du SMIC et du minimum de traitement dans la fonction publique.

---

# Infos flash – Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

## Flash Infos – Déclaration d'Obligation d'Emploi des travailleurs Handicapés (DOETH)

La campagne de déclaration annuelle auprès du FIPHFP est ouverte entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 avril 2022.

### Employeurs concernés

- Les employeurs publics qui emploient **au moins 20 équivalents temps pleins** au 31/12/2021
- Les employeurs publics qui emploient moins de 20 équivalents temps pleins et qui ont reçu une lettre d'appel du FIPHFP (déclarent uniquement leur nombre d'ETP)

### Démarches à réaliser

1. Saisie sur **la plateforme PEP's** de la Caisse des Dépôts

2. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur ce portail, nous vous invitons à le faire dès à présent en vous munissant :

- du n° SIRET de votre établissement ;
- du n° BCR indiqué sur les courriers adressés par la Direction des retraites et de la solidarité ;
- d'une adresse courriel valide.

3. Si vous êtes déjà inscrit, vous pouvez d'ores et déjà :

- consulter les déclarations que vous avez effectuées les années précédentes ;
- évaluer le montant de votre contribution 2021.

**Attention** : le non respect de l'obligation de déclaration engendre une

contribution à taux plein sans tenir compte des agents B0ETH que vous employez ni des dépenses déductibles engagées.

## **En savoir plus**

### **Le FIPHFP vous informe**

Le site internet du FIPHFP propose de nombreuses ressources pour vous aider dans la démarche de déclaration.

**Nous vous invitons à consulter notamment les tutoriels vidéos sur cette page**

### **Le CDG 48 vous accompagne**

- Notice et FAQ disponible en téléchargement
- Conseil personnalisé au 04-66-65-30-03 avec Mme LLORCA ou Mr SAINT-LEGER

---

## **Infos flash – Déplacements professionnels : revalorisation des indemnités kilométriques**

Informations concernant les déplacements professionnels, une revalorisation des indemnités kilométriques à été mise en place.

---

## **Infos flash – Abrogation des lois statutaires et entrée en vigueur**

# de la partie législative du CGFP

Informations sur l'abrogation des lois statutaires et l'entrée en vigueur de la partie législative du Code général de la fonction publique.